



---

**Nombre de membres en**

**Séance du mardi 27 juin 2017**

**exercice:** 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2017, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

**Présents :** 9

**Votants:** 10

**Sont présents** : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ

**Représentés** : Jérôme TROLLIET

**Excusés** : Gilles GALLÈS

**Secrétaire de séance** : Mayder MARAN

---

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Les procès-verbaux des 28 mars 2017, 12 avril 2017 et 23 mai 2017 sont approuvés à l'unanimité.

### **Hameau Intergénérationnel**

#### **Présentation par M. Dehaulme**

Pierre DEHAULME est intervenu en début de séance afin d'informer les membres présents de l'évolution du projet de hameau intergénérationnel de 25 logements proche de l'Esplanade Fongrave. Pierre DEHAULME (bureau d'études) et son associé (architecte) sont toujours à la recherche de financeurs potentiels.

Actuellement, il indique que les projets de l'habitat collectif sont aidés lorsqu'ils sont prévus pour les centres urbains.

Ils n'ont malheureusement pas trouvé d'investisseurs. Ils ont déposé un dossier auprès de Gironde Habitat mais les financeurs privés ne s'engageront uniquement s'il y a 20% de rentabilité.

### **Patrimoine**

Dans le cadre de la vente du garage situé au 4 Moulin de Gonin à Laurence LEROY et Pascal CLEMENT, Monsieur le Maire indique que la SCI Moulin de Sterlin a été créée. C'est pourquoi il propose un nouveau projet de délibération :

#### **Vente du garage 4 Moulin de Gonin à la SCI Moulin de Sterlin - DE 2017 022**

*Suite aux précédentes réunions des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que Laurence LEROY et Pascal CLEMENT, nouveaux entrepreneurs Gornacais, avaient formulé une offre d'achat pour le Garage situé au 4 Moulin de Gonin.*

*Le montant de l'offre est de 31 000€ TTC.*

*Par délibération n°DE\_2017\_003 de la réunion du 24 janvier 2017, ledit immeuble avait fait l'objet d'une aliénation puis par délibération n°DE\_2017\_007 de la réunion du 28 mars 2017, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à vendre ce bien à la SCI en cours de constitution.*

*Aujourd'hui, la SCI a été constituée.*

*Il s'agit de la « SCI Moulin de Sterlin ».*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes diligences nécessaires en vue de la vente de ce bien à la SCI Moulin de Sterlin.*

*Votants : 10  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 1*

Afin d'adopter la délibération, Laurence LEROY a quitté la salle avant le vote.

Monsieur le Maire et Laurence LEROY indique que l'acte sera signé début septembre 2017.

#### Eclairage public - Façade de la Mairie

Suite à diverses discussions lors de séance du Conseil Municipal puis à la réception du devis du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), Monsieur le Maire présente une proposition de modèle et le devis correspondant au changement des deux lumières de la façade de la Mairie.

Celui-ci indique que le cout des changements des luminaires s'élève à 3 013.54€ toutes taxes comprises. Il propose de demander une aide financière de 20% au SDEEG.

#### *Demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde - Façade de la Mairie - DE 2017 023*

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la dépense que va engendrer le remplacement des éclairages de la façade du bâtiment de la Mairie, soit un montant de 2 372.87€ hors taxes, soit 3 013.54€ toutes taxes comprises.*

*En conséquence, il vous est proposé de solliciter la participation financière du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour la réalisation de ce projet au titre de l'aide financière du 20% de l'éclairage public.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter.*

*Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 10  
Abstention : 0*

## Salle des fêtes - Vidéoprojecteur et écran

Monsieur le Maire indique qu'il serait peut-être judicieux d'y implanter un écran et un vidéoprojecteur. Ceci afin d'améliorer les équipements de la salle des fêtes pour combler les diverses demandes (privées, associations, entreprises, collectivités,...)

Pour ce faire, les devis reçus ont été transmis aux membres du Conseil Municipal par mail en amont de cette réunion.

Monsieur le Maire présente les devis comparatifs avec les différents points positifs et négatifs de chacun.

Après discussion, le Conseil Municipal trouve que le devis n°47015703 du 21 juin 2017 est le plus pertinent. Il s'agit d'un écran motorisé de 300 cm x 187 cm, d'un vidéoprojecteur, de câbles pour son fonctionnement et d'un support pour l'installation.

## Cimetières

Monsieur le Maire indique que plusieurs appels ont été reçus à la Mairie pour la demande de sépulture plus grande pour des urnes et dans un espace plus personnel.

Afin de trouver une solution adaptée, Monsieur le Maire propose de créer des cavurnes. Contrairement au columbarium, cet espace pourra recevoir jusqu'à 4 urnes et les sépultures sont plus personnelles que les cases du columbarium.

L'agent technique peut fabriquer les cavurnes. Les plaques pour recouvrir les cavités peuvent être commandées aux Carrières de Frontenac. Il s'est inspiré de ce qui a été fait à Sauveterre de Guyenne et dans d'autres communes.

Monsieur le Maire propose donc la délibération suivante :

### Cimetières - Tarifs et durées des emplacements, cases et cavurnes - DE 2017 024

Suite à l'évolution des demandes, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Les tarifs et durées des emplacements, cases et cavurnes seront :

Type	Durée	Capacité d'accueil	Prix
Emplacement pleine terre simple (2 m x 1 m)	Perpétuel	2	60.00€
Emplacement pleine terre double (2 m x 2 m)	Perpétuel	4	120.00€
Emplacement d'un caveau simple (3 m x 1.20 m)	Perpétuel	2	108.00€
Emplacement d'un caveau double (3 m x 1.90 m)	Perpétuel	4	171.00€
Columbarium (1 case)	30 ans	2	450.00€
Cavurne (1 case)	30 ans	4	500.00€

Il est impossible de réserver les emplacements à l'avance, contrairement aux cases du columbarium et aux cavurnes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre les titres afin de facturer aux particuliers les montants visés ci-dessus.*

*Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 10  
Abstention : 0*

## **Bibliothèque**

### **Portage d'ouvrages à la résidence pour personnes âgées à Sauveterre de Guyenne**

Comme indiqué lors de la précédente réunion, Marie-Thérèse LESTAGE donne lecture de la convention de partenariat et propose la délibération suivante :

#### **Bibliothèques de Sauveterre de Guyenne et de Gornac - Convention pour le portage d'ouvrages à la RPA - DE 2017 025**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ce que, pendant la période de transition entre la fermeture de la bibliothèque actuelle de Sauveterre de Guyenne et l'ouverture de la future médiathèque, il est proposé à la bibliothèque de Gornac d'assurer le portage d'ouvrages à la RPA de Sauveterre de Guyenne en lieu et place de la bibliothèque de Sauveterre de Guyenne et aux mêmes conditions. Ce service sera assuré pendant la période de fermeture (juillet, aout et éventuellement septembre).*

*Ce partenariat sera mis en place par l'intermédiaire d'une convention.*

*Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernée entre la Commune de Gornac et celle de Sauveterre de Guyenne.*

*Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 10  
Abstention : 0*

### **Coût du service « Bibliothèque »**

Monsieur le Maire indique que le service rendu par la Bibliothèque est très important et que le nombre de lecteurs est en augmentation permanente comme l'a indiqué l'agent du patrimoine lors de son intervention en séance du Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet annuel (thème: Le Portrait d'automne) piloté par la BPD et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers (CDC), le cout à supporter par les communes dotées de bibliothèques s'élèverait à environ 350€.

Suite aux éléments présentés le 23 mai 2017, Monsieur le Maire fait remarquer que seulement 36% des lecteurs résident à Gornac. Les 64% restant sont domiciliés sur le territoire de la CDC.

C'est pourquoi, Mairie-Thérèse LESTAGE et Didier LAMOUREUX demandent à Monsieur le Président de la CDC et au Vice-Président en charge des bibliothèques d'interroger l'ensemble des élus décideurs sur la totale prise en charge des frais par la CDC pour le projet « portrait d'automne ». Les services de la CDC ont demandé aux Communes ayant des bibliothèques de lister les dépenses et recettes. Pour l'année 2016, Monsieur le Maire présente les éléments pour Gornac : le montant des dépenses est de 24 043.55€ et les recettes s'élèvent à 1 119.49€. En 2016, le cout de la bibliothèque municipale était donc de 22 924.06€.

## **Ecole**

### **Ecole Numérique**

Monsieur le Maire et Marie-Thérèse LESTAGE ont assisté à diverses réunions concernant « l'école numérique ».

Les projets doivent être portés et déposés par les professeurs des écoles. Les « importants projets numériques » peuvent être subventionnés seulement jusqu'à 50%. Sur le département de la Gironde, 2 seront retenus. Cependant, le Rectorat de Bordereaux encourage le dépôt des dossiers car ceci permettra de démontrer, au niveau national, que cette thématique suscite de l'intérêt.

Le Directeur Général de la Mairie de Sauveterre de Guyenne propose de piloter ce projet avec les Ecoles et Collectivités volontaires. Monsieur le Maire souhaite que la Commune de Gornac prenne contact avec Florian POUBEAU. Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche dynamique et encourage l'évolution de l'école.

## **Questions diverses**

### **Commission Ressources Humaines et Aménagement du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers**

Mayder MARAN indique avoir participé à la réunion. Concernant les ressources humaines, un comité technique a été créé car la collectivité à un effectif de plus de 50 agents. La grande démarche RH de restructuration débute.

Concernant l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Document d'Orientation (DO) indique que seule la CDC représente environ 30 000 habitants pour 52 communes.

Lors de la seconde réunion avec la thématique « Aménagement du Territoire », des ateliers participatifs ont été organisés.

12 personnes étaient présentes, il s'agissaient de personnes d'horizons différents, des élus, des citoyens, des associations, ... Cet atelier a été animé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur Entre-Deux-Mers. L'objet principal était le « partage de points de vue ». Les avantages soulignés ont été : le cadre de vie, le service social, la santé, le numérique et la construction d'un lycée (pour la commune de Latresne). Les opportunités à saisir sont : le cadre de vie, l'attractivité, le patrimoine, l'énergie et l'œnotourisme. Les menaces signalées sont : la disparation des terres agricoles, le vieillissement de la population, la perte d'identité si trop peu

d'intérêt pour la viticulture, de nombreux logements en ruine, peu de transport en commun et une importante dépendance énergétique.

### Réforme des rythmes scolaire (SIRP, Conseil des Ecoles et bureau de la CDC)

Concernant la dernière réunion du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) du Haut Benauge, Maire-Thérèse LESTAGE indique qu'il n'y a pas eu de décret concernant les rythmes scolaires. Pour information, en 2015 le cout annuel supplémentaire pour la Commune de Gornac était d'environ 10 000€ pour la solution avec l'école à 4,5 jours.

Lors du dernier Conseil des Ecoles, les parents ont demandé un retour à la semaine des 4 jours. Les professeurs des écoles ont indiqué qu'il était difficile de capter l'attention des élèves les après-midi.

En bureau des Maires à la CDC, il a été indiqué que les divers SIRP et écoles indépendantes devaient s'harmoniser afin d'organiser le temps en dehors de l'école (notamment pour les centres de loisirs).

Monsieur le Maire indique que le Fond de compensation ne sera très certainement pas reconduit pour la rentrée 2018.

### Téléthon 2017

Marie-Thérèse LESTAGE indique que pour l'édition 2017, le téléthon aura lieu le second week-end de décembre et non pas le premier comme d'habitude. Les dates nationales sont donc : les 8 et 9 décembre 2017.

Les élus présents sont sollicités pour proposer des animations et/ou recruter des bénévoles.

### Livres pour le Point Lecture de St Laurent du Bois

Monsieur le Maire indique que suite au vide livres, seulement une petite centaine n'a pas encore été vendue. Ces livres pourront être cédés au Point Lecture de Saint Laurent du Bois. L'agent du patrimoine de Gornac et la Mairie de Saint Laurent du Bois sont d'accord.

### Ville en transition

Monsieur le Maire indique avoir participé à d'intéressantes réunions concernant les villes en transition. Les divers témoignages étaient intéressants. L'idée principale est d'être le plus autonome possible avec notamment des exemples dans le domaine du maraichage et des énergies renouvelables.

La séance est levée à minuit.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	